



Le Ministre d'Etat parle d'une exploitation tendancieuse et pernicieuse de la part de certains internautes qui tentent de travestir l'actualité et l'acuité d'un texte judiciaire régulier.

Lecture intégrale de la sortie du Ministre Fame Ndongo

Le couple Jacques Fame Ndongo et Madame ne traverse ni une tempête conjugale, ni un séisme légal. Il se porte plutôt bien.

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur ne fait l'objet d'aucune citation judiciaire ou de quelques convocations depuis un prétoire de la République.

Bien plus, le couple mène une paisible vie sociale et professionnelle à la très grande satisfaction du Président de la République qui continue de lui renouveler sa Très Haute confiance qui s'origine dans son impérium régalien approuvé par le peuple camerounais lors du scrutin présidentiel du 9 octobre 2018 (71.28 % de voix pour plus de 3.5 millions de votants), pour une nouvelle mandature constitutionnelle de 7 ans renouvelables, car il est le candidat statutaire du RDPC dans toutes les élections présidentielles.

Cette coupure d'un magazine judiciaire qui circule, sous le manteau et dans les réseaux

sociaux fait l'objet d'une exploitation tendancieuse et pernicieuse de la part de certains internautes qui tentent de travestir l'actualité et l'acuité d'un texte judiciaire régulier.

Mme Fame Ndongo Louise née Ndodo, digne épouse du ministre d'Etat depuis 21 ans, sans interruption, ni scènes obscènes de ménage, ni fugue schizophrénique ou paranoïaque, n'a jamais saisi la justice contre son époux. Elle porte encore, toujours et pour toujours, sur l'annulaire de sa main gauche, au teint cuivré, la scintillante alliance des noces ministérielles du 7 mai 2000.

Le ministre d'Etat, au verbe séducteur et ravageur, en ce temps d'épiphanie d'alors, avait jeté son dévolu sur cette muse de la tribu Batanga sur les bords de l'Atlantique à Kribi, après cinq années de fiançailles fructueuses.

Le Chancelier des Ordres académiques avait décidé d'en faire une Reine dans son village Nkolandom.

Cette interprétation, que tentent de faire certains foras, est erronée et relève simplement de l'affabulation, de la délation et de la médisance. Les auteurs de ces galimatias, dans une arrogance jupiterienne, se métamorphosent en un diable vauvert. Cet esprit de panurgisme médiatique et de politico-panurgisme public, qui caractérise certains confrères irresponsables et espiègles, vise à jeter l'opprobre sur un haut commis l'Etat qui est aux affaires depuis 1972, ça dure 49 ans en termes de coefficient qualitatif et d'érudition quantitative. Ces réactions sibyllines et spécieuses sont suivies au curseur de la loi de portée protectrice.

Leurs auteurs, bien identifiés, sont passibles d'interpellation et de comparution devant les juridictions compétentes pour tentative de diffamation et d'outrage avéré, avec élément matériel à charge : les phrases et paraphrases, les textes et péri-textes qui entrelardent les pages numériques des foras.

Madame Louise Ndodo épouse du ministre d'Etat, diplômée de droit et cadre de société à Yaoundé, est une femme loyale, soumise, irréprochable et en sandales dans un foyer sans scandales. Véritable cerbère autour de l'époux qui est un homme public dont la vie privée consiste à être privée de vie au profit du service public.

Le ministre d'Etat est le chef de village de Nkolandom depuis l'arrêté du préfet de la Mvila, signé en 1999, il y a 22 ans. Il était alors le 1er Recteur, à 48 ans, de l'université de Yaoundé 1, avec le grade académique de professeur titulaire acquis en 1992, sur la même liste d'aptitude des plus brillants d'universités avec le professeur Gervais Mendo Ze dans la même discipline scientifique du CCIU (Commission consultative des institutions universitaires au Cameroun qui est une instance organique, coiffée par le ministre de l'enseignement supérieur en sa double qualité de Chancelier des Ordres Académiques, chargée du recrutement, de la promotion et de la déchéance des enseignants chercheurs.

Sa Majesté Jacques Fame Ndongo succédait, après une large consultation coutumière et administrative, à son grand-père et homonyme, James Fame Ndongo.

Le dossier, en cours devant la juridiction à Yaoundé (compétence *ratione loci*), est une action privée de demande « d'assignation en mutation judiciaire de régime matrimonial ». Il s'agit d'une demande de rectification, d'amélioration et d'évolution de l'acte matrimonial antérieur

et son adaptation au consentement mutuel et actuel des époux.

Un acte de droit n'est pas immuable ou statique, il n'est pas fait ne varietur, pour emprunter à un latinisme croustillant du barreau grec.

Cet acte judiciaire a été fait d'un commun accord ou d'accord-parties, entre les deux conjoints qui préparent les noces d'argent (25 ans de mariage) du 7 mai 2025, à Nkolandom.